

CONFEDERATION EUROPEENNE DES POINTS DE RENCONTRE POUR LE MAINTIEN DES RELATIONS ENFANTS - PARENTS

Historique

1998

Paris : Le premier Colloque International des Lieux d'accueil pour le Maintien des Relations Enfants - Parents réunit 450 personnes venant de 11 pays différents. Placé sous

le patronage de deux Ministères, Justice et Affaires Sociales, ce colloque organisé à l'initiative de Benoit Bastard, sociologue, directeur de recherches au CNRS, était soutenu par la Fondation de France et le CNRS. La Fédération Française des Espaces - Rencontre y étant étroitement associée.

À l'issue de cette rencontre, a été créé un réseau d'échanges international via Internet, ainsi qu'un bureau provisoire international du Réseau.

2001

Paris : la Fédération Française prend l'initiative **d'une nouvelle rencontre à Paris** réunissant **les membres européens** de ce bureau provisoire. Il y a là des représentants de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Espagne.

Cette réunion a plusieurs objectifs : une prise de contacts, des échanges, une comparaison des pratiques et des enjeux théoriques, mais aussi l'amorce d'une réflexion commune.

C'est ainsi qu'a pris forme le projet d'une charte européenne, pouvant servir de texte fédérateur à une future structure européenne des Espaces Rencontre.

Dès ce moment, la création d'une organisation européenne est clairement envisagée avec comme base une charte, c'est à dire un texte commun où chaque pays pourrait se reconnaître et qui servirait de point de départ à des objectifs plus larges.

Quant à la forme que pourrait prendre cette organisation, il ressort déjà de la discussion qu'on peut envisager une confédération réunissant les différentes fédérations nationales.

Un tel organisme permettrait au niveau européen :

- une reconnaissance des Espaces Rencontre,
- un financement plus large,
- une meilleure capacité à réagir compte tenu de l'interpénétration des législations.

Ce projet d'une charte ayant été accepté dans son principe par les représentants des pays, il est convenu de se retrouver en Espagne, à Salamanque, pour commencer à l'élaborer. Il est souhaité alors, que les instances fédératives des différents pays désignent entre 3 et 4 personnes pour les représenter.

Avant la réunion de Salamanque, le Conseil d'Administration de la Fédération Française décide de proposer aux autres pays de partir du préambule de son code de déontologie pour la rédaction de la Charte, Ce texte semble en effet une base intéressante pour pouvoir concilier de manière dialectique, les diversités et les ressemblances au sein du réseau. L'idée de cette proposition française est de s'inspirer de ce qui s'était passé pour la création de la Fédération nationale : des professionnels, ayant des manières de travailler différentes, se dotant d'un texte commun, comme base de réunion et de discussion, pour finalement créer une structure fédérale, l'adhésion se faisant en référence au document abouti.

2002

Salamanca :

Lors de cette deuxième réunion, l'axe principal du travail a été la discussion à partir du texte proposé et la rédaction de la Charte.

CARTA EUROPEA SOBRE LOS PUNTOS DE ENCUENTRO PARA EL MANTENIMIENTO DE LAS RELACIONES ENTRE HIJOS Y PADRES

1. La acción de los Puntos de Encuentro Familiar se fundamenta en el reconocimiento del vínculo de filiación y en el interés y derecho del niño de

poder establecer y mantener las relaciones necesarias para la construcción de su identidad, en sus dimensiones psicológica, social y jurídica. En cualquier caso la acción de los Puntos de Encuentro está limitada por el interés superior del niño y por su seguridad física, psíquica y moral.

2. Las situaciones en las que el niño no ha podido construir o mantener relaciones con alguno de sus progenitores* le afectan en su desarrollo y en la construcción de su identidad. En algunas de estas situaciones es necesario una intervención con todas las personas implicadas con el fin de reconocer el conflicto y las dificultades, de manera que el niño se sitúe en su historia y en relación con sus orígenes.
3. Los Puntos de Encuentro Familiar proponen otro espacio donde cada uno, adulto y niño, puedan reconocer su lugar y el del otro y donde el niño pueda construir su identidad dentro de esta relación.
4. Van dirigidos a situaciones en las que la relación niño-progenitor* está interrumpida, es difícil o no se ha podido establecer nunca. El niño y su progenitor* se encuentran en el Punto de Encuentro Familiar por un período determinado y transitorio.
5. El objetivo de estos espacios, en el marco de las disposiciones legales y los principios deontológicos de cada país, es permitir:
 - a cada niño, sujeto de derecho, construir y mantener una relación personal con cada uno de sus progenitores
 - a cada progenitor*, tener acceso a su hijo y ejercer sus responsabilidades respecto a él.
6. Cuando no existe otra posibilidad, estos servicios ofrecen un marco, unas condiciones de seguridad física, psíquica y moral y un acompañamiento apropiado de la relación que permite su mantenimiento, el inicio o reanudación de contactos entre el niño y el progenitor* no custodio. Este acompañamiento deberá tener en cuenta las necesidades específicas de todas las personas implicadas, su cultura y el ritmo de cada uno, dentro del respeto al interés superior del niño.
7. La acción de los Puntos de Encuentro Familiar se enmarca en el respeto a:
 - los textos legislativos de cada país.
 - la "Convención sobre derechos de los hijos a mantener relaciones con sus padres" del Consejo de Europa
 - la "Convención Internacional de los Derechos del Niño".

lo que les permite desarrollar sus funciones.

*En este texto, la palabra progenitor designa al padre, a la madre o a cualquier otra persona que tenga un papel significativo en el desarrollo del niño.

El texto francés es el texto base, referencia para todas las traducciones.

Documento definitivo finalizado en enero de 2004 en Ginebra.

2003

Bruxelles :

Les remarques faites par les différents pays sur la charte sont discutées point par point et finalement aboutissent à un texte restant à finaliser lors de la réunion suivante en Suisse.

Par ailleurs, sont posées les bases d'un groupe de recherche européen sur les Espaces-Rencontre, associant étroitement intervenants de terrain et chercheurs, et portant essentiellement sur l'analyse du travail de l'intervention, ses modalités différentes, son évolution. Deux personnes sont chargées de coordonner ce projet de recherche : Mechtild Gödde pour l'Allemagne et Caroline Kruse pour la France.

2004

Genève : La quatrième réunion se tient en Suisse à les 26 et 27 janvier 2004. La charte européenne y est finalisée et adoptée. (voir annexe)
Le principe d'une confédération européenne est retenu . Elle aura pour nom

« CONFEDERATION EUROPEENNE DES POINTS DE RENCONTRE POUR LE MAINTIEN DES RELATIONS ENFANTS - PARENTS ».

Un débat, enfin, s'amorce sur les statuts de la future organisation dont les objectifs sont adoptés. (voir annexe) En vue de la prochaine réunion prévue en France, en mai 2004, pour la création de la Confédération Européenne, la Fédération Française se charge d'élaborer et de mettre en ligne un projet de statuts, afin que chaque Fédération nationale ait le temps d'en discuter d'ici mai. La Fédération anglaise a, en ce sens créé un

site, mis au service des représentants de chaque pays pour servir de forum de discussion

2004

Anglet et Irun : La cinquième réunion a eu lieu les **11 et le 12 mai 2004** à l'occasion des journées européennes organisées par la Fédération française. Les délégués de la Belgique flamande n'ayant pu cette fois encore, s'y associer, se trouvent réunis les représentants des Fédérations française, allemande, suisse, belge francophone, anglaise , et des deux fédérations espagnoles . Soit, en tout, 8 délégations.

2005

Budapest Élaboration et rédaction des statuts de la Confédération européenne en janvier 2005 par les représentants des Fédérations française, allemande, suisse, belge francophone, et flamande , anglaise , et des deux fédérations espagnoles . Sur la base de ces statuts une association sera constituée, régie par les dispositions du Titre III de la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations

2006

Bruxelles La **CONFEDERATION EUROPEENNE DES POINTS DE RENCONTRE POUR LE MAINTIEN DES RELATIONS ENFANTS PARENTS (CEPREP)** est créée le **11 Septembre 2006** et ratifiée au cours d'une **Assemblée générale constituante** par les membres fondateurs suivants

Belgique flamande	Steunpunt Algemeen Welzijnswerk
Belgique francophone	Fédération des Services Espaces rencontre francophones
España	Federación Nacional de Puntos de Encuentro para el Derecho de Visita
France	Fédération Française des Espaces-Rencontre pour le Maintien des Relations Enfantsparents
Royaume Uni	National Association of Child Contact Centers

Hongrie

Magyar Kapsolatügyeleti

Suisse :

Fédération Suisse des Points Rencontre

Objectifs de la Confédération Européenne des Points de Rencontre

- Réunir les fédérations dans le respect des différences nationales et culturelles.
- Promouvoir et soutenir leur action :
 - sur le plan national auprès des gouvernements
 - au niveau des institutions européennes dont l'association a vocation d'être l'interlocuteur pour donner son avis sur les projets de modifications législatives
- Favoriser les échanges d'expériences entre les praticiens des points-rencontre
- Impulser la réflexion et la recherche sur la question du maintien de la relation enfant-parent
- Développer les relations et la coopération avec d'autres organismes nationaux, européens et internationaux qui travaillent dans des domaines voisins
- Elaborer des principes de base d'un code de déontologie commun qui puissent et doivent être soutenus par les membres de l'association.

2007

Asamblea General en Nothighan

2008

Asamblea General en Paris

2009

Asamblea General en Madrid